

BOISMÉ

ET LES MOULINS DU THOUARET

Dominique Lenne

Le Thouaret

Le Thouaret traverse le sud de la commune de Boismé, venant de Chanteloup où il prend sa source. Il naît de la confluence de deux rus : le Lavaud et le Coudray et se jette à 53 km de là, dans le Thouet à Maulais au Sud de Thouars.

C'est une petite rivière à faible débit qui connaît une fluctuation saisonnière très importante. A partir de juin, le niveau d'eau diminue au point de mettre son lit pratiquement à sec. A l'inverse, les crues hivernales sont parfois



Le Thouaret à Boismé
Cliché de l'auteur

sévères. L'encaissement de sa vallée sur les derniers contreforts du Massif Armoricain et son sous-sol granitique favorisent ses débordements.

Malgré sa faible déclivité mais alimenté par de petits ruisseaux, le Thouaret a offert suffisamment d'énergie pour alimenter des moulins dont la mention est fort ancienne.

Le Thouaret est une frontière naturelle qui, aujourd'hui, marque la limite entre la commune de Boismé et de Chiché. Cependant, les bornes entre ces deux territoires ont toujours été floues dans l'esprit des habitants, au point que le moulin de la Guirère (Guiraire), en limite de commune de Boismé, est attribué à Chiché, dans un document officiel¹ de 1864. En fait, les moulins à l'est de la commune dépendaient de borderies dont les terres s'étendaient sur les deux communes, ce qui peut expliquer cette confusion.

Mais ce problème de frontière n'est-il pas également à l'origine de la légende locale de Saint-Mérault, ou inversement ?



Saint Méroult
Statue de l'église de
Boismé
Cliché de l'auteur

« Un beau matin du mois de mai.../... saint Méroult rencontre saint Martin à la porte de Chiché. Ils s'assoient à l'ombre d'un grand chêne et se mettent à discuter.../... Mais petit à petit, la jalousie entrant dans son cœur, Martin éprouve, tout comme Méroult, le désir d'agrandir son fief et lui propose un concours : au lever du soleil, chacun quittera son chez-soi et le lieu de rencontre fixera pour toujours la limite des deux territoires. Méroult, qui a déjà échafaudé sa ruse de guerre, accepte volontiers. Mais passant la nuit

à la Guiraire, il est déjà tout près de Chiché lorsqu'il.../... part à la rencontre de Martin. Et de fait, c'est à la Jaunelière, au bord du Thouaret.../... que Martin le voit arriver. Son cœur se remplit de colère et de vengeance car il constate que Chiché est bien mal délimité.... » Quelques

¹ ADDS – 8818/13 (Sc 726^{ter}) – service hydraulique –Règlement général des usines -visite du moulin 20 septembre 1864.

jours plus tard, les deux saints se rencontrent au bord du ru du Prizard qui se jette dans le Thouaret, au moulin Breton. « Là, Martin face à son adversaire déloyal, ne peut contenir sa vengeance, tranche le cou de Mérault. Celui-ci ramasse sa tête, la met sous son bras, revient dans son église où il l'a remet bien droite sur ses épaules »², après l'avoir trempée dans l'eau d'une fontaine de Boismé.

Boismé

Au X^e siècle, le territoire portait le nom de Bonniacum (Bonniaco) sans que l'on sache vraiment l'origine de ce nom³. Vers 1030, un seigneur local, Raoul surnommé « la Flamme », vassal du vicomte de Thouars donne à l'abbaye Saint-Cyprien de Poitiers, quatre édifices religieux situés à Boismé : Saint-Pierre, Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Mayrulf⁴. Outre ces églises, il donne des terres et des fermes avec l'usage des eaux courantes⁵. Même si explicitement il n'est pas mentionné d'installations sur la rivière, l'allusion au Thouaret impliquerait la présence et l'utilisation de moulins.

Puis Boismé (Boême, Boesme), au fil des siècles, semble avoir perdu de son importance sans que l'on sache pourquoi. En 1778, une lettre⁶ adressée au directeur du journal « les Affiches du Poitou », JOUYNEAU-DESLOGES, par un habitant de Boismé signale la disparition de plusieurs lieux dits dont le Moulin-neuf, le moulin de Chasserat, les moulins de la Rennelière, le moulin du pont de Boismé, le moulin des Basses-Touches et celui de Saugrenière, sans préciser la nature et l'emplacement de ces établissements.

² Courrier de l'Ouest du 18 juillet 2003. Voir également Pierre GINGREAU, « saint Mérault, un saint céphalophore à Boismé », éd. de la Cabernote, 2013.

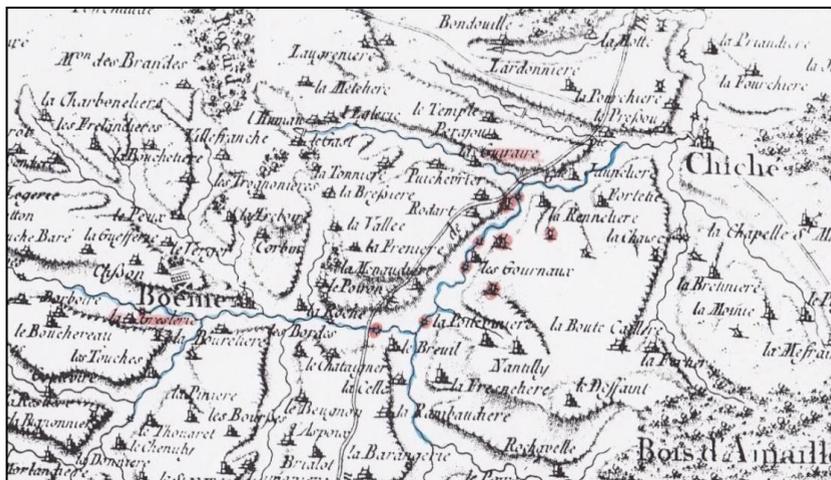
³ L'origine de ce toponyme reste inconnue. S'agit-il d'une ancienne ferme gallo-romaine appartenant à un certain Bomnus ?

⁴ Mayrulf (Mérault, Mérot, Mairault) était un moine de Saint-Jouin-de-Marnes au VI^e siècle, Son corps aurait été inhumé dans une église de Boismé dont il était peut-être originaire. Sa tombe faisait l'objet de dévotion et de pèlerinage. On utilisait l'eau de sa fontaine pour soigner les maux de tête (*voir ci-dessus la légende de saint Mérault*).

⁵ Cartulaire de Saint-Cyprien (931-1155) – BNF, Gallica bibliothèque numérique.

⁶ Affiches du Poitou du 19 décembre 1778.

Au XVIII^e siècle la carte de Cassini ne fait plus apparaître que six moulins à eau, ce qui est confirmé par le Préfet DUPIN en l’an XII⁷ : Boismé



Carte de Cassini – XVIII^e siècle (extrait)

« est arrosé par six petits ruisseaux sans nom qui font aller six moulins dont deux à godets ». La plupart étaient secondés par un ou deux moulins à vent placés sur les hauteurs battues par les vents et qui prenaient le relai pendant la période de basses eaux.

Presque tous ces moulins ont aujourd’hui disparu, ceux qui restent ont perdu leurs ailes ou leur roue⁸, une loi obligeant les propriétaires à les enlever pour ne plus avoir à payer la patente.

Les meuniers du Thouaret

Il existe une grande continuité professionnelle dans les familles de meuniers. Malheureusement, la perte des plus anciens registres paroissiaux de Boismé⁹ limite les recherches pour la période d’Ancien Régime.

⁷ Statistiques du département des Deux-Sèvres adressées au ministre de l’Intérieur par le Préfet DUPIN – An XII (1804/1805).

⁸ Seul le moulin des Guittières conserve une roue plusieurs fois restaurée.

⁹ Les séries de registres d’Etat-civil commencent en 1789. Il existe un seul registre paroissial des mariages de 1629 à 1668 en partie en latin.

De la même façon, l'absence de notaires sur place rend difficile l'étude des actes de ventes, de baux à ferme, de partages ou de contrats de mariage, autant de documents qui donneraient vie aux moulins. Les meuniers de Boismé étaient aussi bien à Bressuire qu'à Chiché, Moncoutant, Faye-l'Abbesse ou encore à La Chapelle-Saint-Laurent.

A cette dispersion des sources notariées, il faut ajouter la grande mobilité géographique des meuniers. Les GALLARD, les PINEAU, les RAMBAUD forment des dynasties de meuniers, opérant des alliances entre elles. Leurs enfants essaient ensuite dans la région, le long du Thouaret, pour trouver du travail dans un autre moulin qu'ils prennent en fermage.

Ainsi, sur deux générations, les PINEAU font tourner quatre moulins différents : le père, Pierre, était installé à Gourgé au Moulin-neuf qu'il quitte pour celui du Bas-Gourmeau de Chiché. Chacun de ses quatre fils s'établit meunier : François (1803 - 1878) succède à son père au Bas-Gourmeau, Pierre Patient (1793 - ?) prend le moulin de Chiché, Louis (1790 - ?) celui de la Guirère et Nicolas (1775 - 1836), le Haut-Gourmeau.

Quant aux GALLARD, sur trois siècles, aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, on les retrouve présents dans presque tous les moulins du Thouaret et

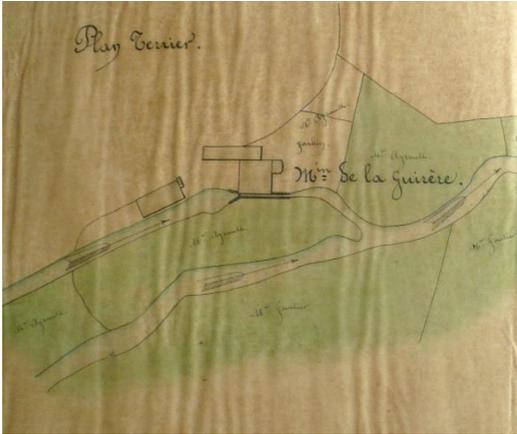


Les moulins à vent de la Guirère dans les années 1970

Carte postale - Coll. de l'auteur

de ses affluents : à Chanteloup aux moulins du Libaud, de la Guyonnière et

de Saint-Benoist, mais aussi à la Gourbeillerie de Clessé, au moulin de la Dame de Boussais, à Gourgé, à la Poraire et au moulin de Chiché ainsi qu'au Bas-Gourmaud. A Boismé, ils ont été propriétaires du moulin aux Grains, du moulin Breton, locataire de celui de la Guirère, de la Grellerie.



Plan du moulin de la Guirère

Arch. Dép. Deux-Sèvres – sc 8750 (s 726 bis) –
Usine de la Guirère, plan de détail – mars 1862

Ces familles ne vivent pas uniquement de la meunerie.

Artisan, commerçant, le meunier de Boismé n'en n'est pas moins un paysan. Chaque moulin appartient à une borderie de quelques hectares sur laquelle il cultive des céréales et y élève des animaux pour les foires locales. Il les engraisse dans les pâturages le long de la rivière et grâce aux farines dont il dispose.

Les moulins-fariniers de Boismé

On pourrait être intrigué par le nombre de moulins fariniers existant à Boismé sur un même cours d'eau¹⁰ : cinq à très peu de distance les uns des autres si on excepte celui de la Grellerie, à l'ouest de la commune, sans compter les six moulins à vent connus sur le plateau.

Le pain a longtemps été la base de l'alimentation et le moulin¹¹ la clé de la survie des habitants. Mais ce rôle essentiel n'explique pas uniquement la forte densité des moulins. Au Moyen-âge, les premiers possesseurs de moulins, les seigneurs qui assuraient les frais de construction, les mettaient à

¹⁰ Au début du XX^e siècle, environ 35 moulins jalonnaient le cours du Thouaret de Chanteloup à Maulais.

¹¹ Ce sont les moulins à eaux qui ont les premiers fonctionné en occident dès le V^e siècle, les moulins à vent se répandent au XI^e et XII^e siècles.

la disposition des paysans de leur seigneurie en contrepartie d'une taxe, les banalités.

Or, deux paramètres viennent contraindre le seigneur et le meunier qui a pris le moulin dit banal en location. Ce dernier a obligation de moudre tous les grains qui lui sont confiés en vingt-quatre heures. Par ailleurs le seigneur ne peut prétendre toucher les redevances liées à la banalité qu'à une lieue (3.248 km) autour du moulin sur l'étendue de sa seigneurie, ce que l'on appelle la banlieue. Toutes les personnes en dehors de la banlieue restent libres d'aller moudre leur grain où bon leur semble. En multipliant le nombre de moulins, le seigneur répondait à ces deux contraintes, son meunier produit la farine dans les délais exigés par la coutume tout en assurant une des sources de revenu de son seigneur.

Sous l'Ancien Régime, plusieurs familles nobles propriétaires de moulins apparaissent dans les archives : les GUILLE DESBUTTES (GUILLE DES BUTTES) qui possédaient le moulin aux Grainx (*voir plus loin « tranche de vie »*), les SALGUES de LESCURE ceux de la Grellerie, les APPELVOISIN probablement la Guirère en raison de la proximité de leur château, sans que cela soit attesté. Le moulin Breton dépendait quant à lui du prieuré de Boismé (*voir plus loin « tranche de vie »*). Aucun document ne nous a permis à ce jour de découvrir le nom de la seigneurie dont dépendaient les Gutterières.

Après la Révolution, la jouissance d'un moulin ne dépendait plus d'un monopole seigneurial, mais de la capacité financière à le négocier. Nombre de meuniers ont ainsi acquis l'ancien moulin banal et durent conquérir leur clientèle, s'intégrant à la vie économique de la région. Chaque meunier envoyait un domestique faire « la poche » dans le bocage, pour collecter le blé dans les fermes puis livrer la farine. Ce travail était dévolu à un jeune chasseron, l'activité de meunerie réclamant la présence constante du meunier au moulin.

Pour écraser les grains il fallait deux meules superposées, une fixe (ou dormante) et une meule tournante, celle du dessus était mue par un mécanisme

entraîné par la roue (à aubes ou à augets¹²) ou les ailes du moulin. Par son mouvement, elle écrasait les grains contre la meule dormante et ne devait jamais tourner à vide. Les meules en pierre s'échauffaient facilement et la moindre étincelle pouvait déclencher de terribles incendies, hantise du meunier. La totalité des moulins de Boismé étaient des moulins à céréales, à « bleds », mais certains, comme à la Guiraire, avaient doubles meules dont une réservée au froment (blé) et l'autre moulait du seigle ou d'autres graines comme le tréfle¹³.

A son activité de farinier, le meunier ajoutait souvent celle du commerce de grains. La farine produite au moulin, issue de plusieurs mélanges savamment dosés, était livrée essentiellement aux boulangeries de Boismé ou Chiché mais aussi aux particuliers, pour boulanger leur pain ou, lorsqu'il s'agissait de farine secondaire, pour les animaux d'élevage.

Le nombre de moulins obligeait les meuniers à une gestion stricte de l'eau pour que son utilisation ne soit pas préjudiciable aux moulins en amont ou en aval comme aux agriculteurs riverains. Plusieurs pétitions émaillent les archives où les références très techniques visent à réglementer le cours du Thouaret (*voir plus loin « tranche de vie »*).

L'activité de ces moulins s'éteindra progressivement au XX^e siècle. L'énergie mécanique introduite par la machine à vapeur et le charbon puis l'électricité permettait une utilisation permanente des installations. Les propriétaires les plus riches vont donc dans un premier temps doter leur moulin d'une chaudière pour en assurer le fonctionnement, comme aux Gutterières ou à la Guirère avant la Première Guerre mondiale (*voir plus loin « tranche de vie »*).

¹² Sur les moulins utilisant une roue à aubes, l'eau passe en général par-dessous alors que pour ceux, comme au moulin de la Grellerie, utilisant une roue à augets, l'eau passe par-dessus et c'est le poids de l'eau qui tombant dans les augets entraîne la roue.

¹³ ADDS – Sc 8756 – Etat statistique des usines sur les cours d'eau non navigables, ni flottables – 1879/1880.

Malgré ces transformations, les moulins de Boismé ne peuvent faire face à la concurrence des minoteries¹⁴ mieux équipées qui fournissent de meilleurs rendements. Les meules y sont remplacées par des broyeurs à cylindres métalliques, les blutoirs par des plansichters... Ces nouveautés réclament des investissements énormes, de nouveaux bâtiments, l'achat de camions pour les livraisons. Par ailleurs, la législation draconienne, entre les deux guerres impose des contingents de mouture¹⁵. De toute façon, la clientèle rurale boulange de moins en moins à domicile et s'habitue à acheter son pain. Les boulangers qui préfèrent s'approvisionner aux minoteries des environs délaissent la mouture traditionnelle qui disparaît inexorablement. Le dernier moulin à fermer est celui des Guitterières après la Seconde Guerre mondiale.



**Le moulin des Guitterières
et sa roue – 1919**

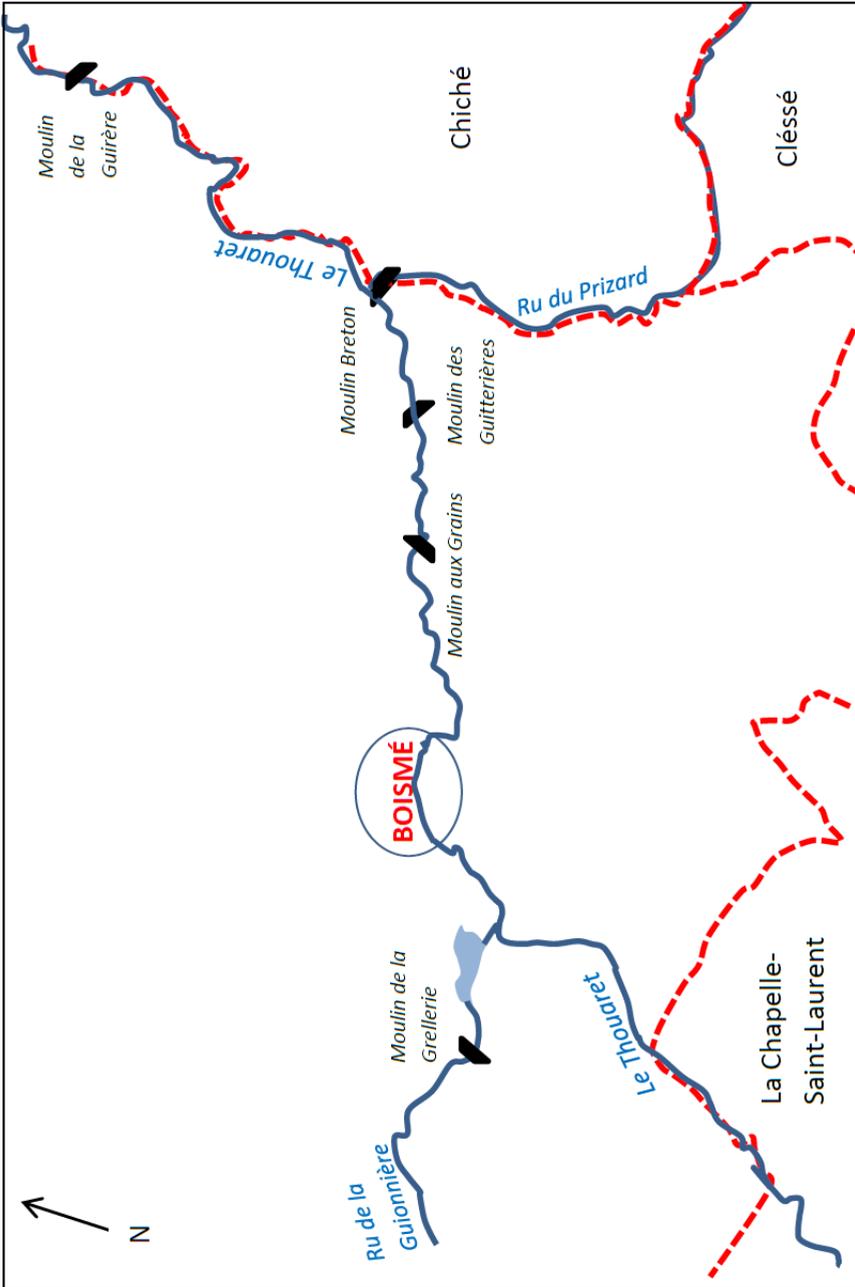
Photographie -

<http://jacques79.pagesperso-orange.fr>

(Autorisation de l'auteur)

¹⁴ Localement, trois moulins ont été transformés en minoterie : le moulin à blé de Couard à Terves, exploité par la famille ARNAULT. L'activité cesse en 1953 et l'affaire est convertie en entreprise de travaux publics. Le moulin du Péré à Bressuire, racheté en 1877 par René Augustin GROLLEAU qui le transforme en minoterie dans les années 1900, jusque dans les années 1950 où un incendie provoque la cessation d'activité. A Saint-Sauveur-de-Givre-en-Mai, les TORU dotent le moulin à blé de Lhoumois de machines à cylindres en 1924. L'activité cesse dans les années 1980.

¹⁵ Selon Lucien MIMAULT, dernier meunier du moulin des Guitterières, le décret du 17 juin 1938 porte un coup fatal à la mouture traditionnelle. (Site consulté en février 2013 : jacques79.pagesperso-orange.fr)

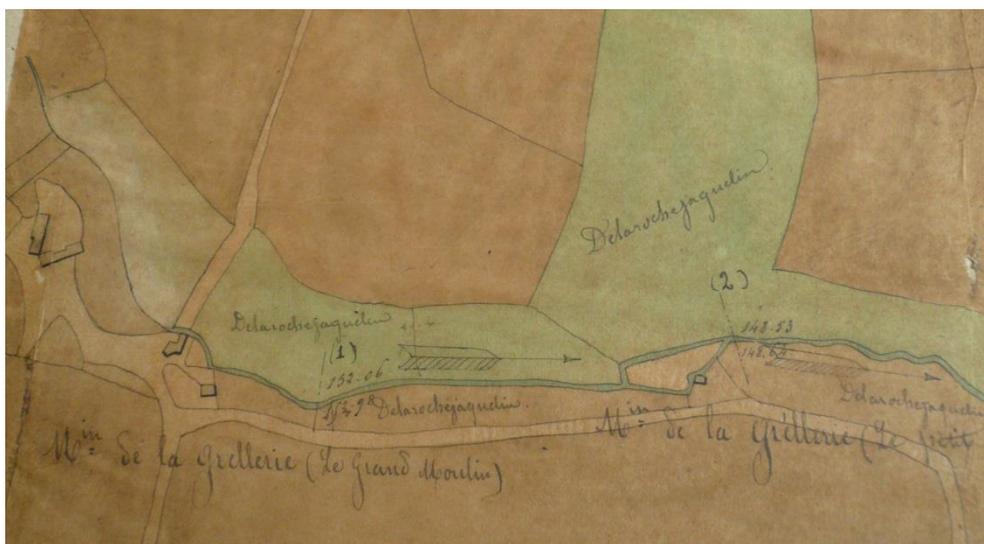


Situation des moulins de la commune de Boismé.

Petit et grand moulins de la Grellerie (Gallerie) (Greslerie)

HISTORIQUE

A l'ouest du bourg de Boismé, ces deux moulins très modestes étaient situés sur le bras de la Guionnière, à peu de distance l'un de l'autre. Les moulins avaient été installés juste en amont de l'embouchure du ruisseau qui se jette dans le Thouaret. Ils relevaient sous l'Ancien régime de la seigneurie de Clisson et étaient associés à un moulin à vent, présent sur le cadastre Napoléonien de 1811 mais déjà disparu en 1900.



Arch. Dép. Deux-Sèvres – sc 8750 (s726^{bis}) – Règlement d'eau -
Moulins de la Grellerie – plan général (détail) - 1862

Noms des propriétaires et des exploitants du site hydraulique

**Indications des dates de leur présence, attestée par des documents
historiques (Registres paroissiaux, état-civil, actes notariés...)**

Propriétaires	Exploitants – meuniers	
XVIII^e siècle		
Les seigneurs de Clisson étaient les SALGUES de LESCURE. Pendant les guerres de Vendée, la veuve de Louis-Marie de LESCURE, Victoire de DONISSAN (1772-1857), épouse son cousin, Louis VERGIER de la ROCHEJAQUELEIN (1777-1815) lui apportant les terres de Clisson.	1764	Marie MERCERON Veuve de Louis FAUCON avec sa fille et son gendre, Perrine FAUCON et Jacques CHARIER
	1779 - 1789	Jacques RAMBAULT (vers 1714-1789), <i>veuf de Perrine OLIVIER</i> , précédemment au moulin de la Guyonnière de Chanteloup (1761)
XIX^e siècle - XX^e siècle		
Après la mort de Julien de la ROCHEJAQUELEIN (1833-1897), le domaine passe par mariage aux ARLOT de SAINT-SAUD. Isabelle de SAINT-SAUD (1889-1979) épouse en 1913, Louis LEFEBVRE de PLINVAL (1886-1914). Leur fille, Marguerite (1914-1931), se marie en 1931 avec Michel SAVARY de BEAUREGARD (1901-1986), fils du député des Deux-Sèvres, Henri SAVARY de BEAUREGARD.	1796-1818	François RAMBAULT (?-1818) et Henriette MENARD (vers 1751-1821)
	1818-1836	Pierre RAMBAUD (1788- ?)
	1845-1890	Joseph GALLARD (1812-1890) et Marie Madeleine GRELLIER (1828-1891)
	1890-1908	Jean Eugène GALLARD (1852- ?), <i>fils du précédent</i> , et Marie GATARD (1861- ?)

TRANCHE DE VIE

Décryptage du contrat de mariage de la fille du meunier¹

L'un des premiers meuniers connus de la Grellerie est loin du cliché habituel du « coq de village » et de sa richesse proverbiale ; les meuniers ayant toujours été soupçonnés de s'enrichir sur le dos de leurs clients.

Au printemps 1779, alors veuf de Perrine OLLIVIER, le meunier Jacques RAMBAULT (RAMBAUD) marie sa fille Marie-Madeleine avec un domestique du château de Clisson, Pierre MESNARD. Les conventions que les futurs époux établissent entre eux lors de leur contrat de mariage révèlent les revenus modestes de la famille et une certaine dépendance.

Jacques RAMBAULT ne peut doter sa fille que de 250 livres et le futur apporte quant à lui 200 livres, révélateur d'un manque d'aisance. Aucune allusion n'est faite à un trousseau, à des meubles, d'un côté comme de l'autre, aucun engagement à résider au moulin en communauté. Le futur marié, domestique au château des LESCURE, y est probablement nourri et logé.

Aucun des témoins de la famille de Marie-Madeleine, son père, ses frères, Pierre et François, sa sœur Marie, n'ont apposé leur signature au bas de l'acte, signe également d'un faible niveau culturel et social.

Il peut être surprenant d'ester ainsi pour si peu mais sous l'Ancien régime, le passage chez un notaire est une nécessité dans une société rurale où l'argent circule peu. Le contrat de mariage, passé la veille, voire le jour même de la cérémonie, sert d'assurance en cas de décès d'un des conjoints et évite les contestations entre frères et sœurs, la dot étant souvent une avance sur héritage.

¹ Arch. Dép. Deux-Sèvres - 3 E 7334, Minute de BASCHER du 27 mai 1779.

Moulin aux Grains (au grain)

HISTORIQUE

Le Moulin aux grains est situé sur le bras principal du Thouaret, en amont de celui des Guitterières, à l'est du bourg de Boismé. Il était secondé par un moulin à vent appelé moulin de la Guionnière. L'activité du moulin s'achève vers 1950.



Arch. Dép. Deux-Sèvres -- sc 8750 (s726^{bis}) -- Règlement d'eau Moulin aux grains -- plan de détail -- mars 1862

Noms des propriétaires et des exploitants du site hydraulique

Indications des dates de leur présence attestée par des documents
historiques (Registres paroissiaux, état-civil, actes notariés...)

TRANCHES DE VIE

Propriétaires		Exploitants - meuniers	
XVIII^e siècle			
GUILLE DESBUTTES Edouard (Vautebis 1880 – Cours 1797), fils de Jean Jacques et de Geneviève CHABOSSEAU, conservateur des hypothèques à Niort, époux de Louise Mirza LEVESQUE.		1751 - 1809	Jean GUERIN (vers 1749 – 1822) <i>fils d'Hilaire GUERIN</i> , époux de Françoise GALLARD (vers 1747 – 1827)
XIX^e siècle			
1814	Famille De TUSSEAU de Maisontiers allée aux BROCHARD de LA ROCHE BROCHARD		
1842			
François GALLARD (1775 - 1851) <i>neveu de Françoise Gallard</i> et son épouse Marie-Anne GRELLIER (Chiché 1779 – Boismé 1851.)			
		1804-1851	Louis GALLARD, <i>fils du précédent</i> (Boismé vers 1806 - ?) et son épouse Marie GRELLIER (Clessé 1806 - ?) Joseph GALLARD (Boismé 1812 - ?) <i>fils de François GALLARD et frère du précédent</i> et son épouse Marie Madeleine GRELLIER (Boismé 1828 - ?)
		1850-1852	Jean François Thomas GALLARD <i>fils de François GALLARD et Marie Anne GRELLIER, frère des précédent</i> (Boismé vers 1818 – Boismé 1850) et son épouse Marie Madeleine PAYNOT
1855-1874	Charles Emile DEZANNEAU (Chiché 1820 - Chiché 1874) et Marie Léontine CHENAY.	1866	Isidore ROBIN (La Chapelle-Saint-Etienne 1836 - ?) et Rosalie MORIN (Moncoutant 1837 - ?)
1882	Marguerite DEZANNEAU, <i>fille du précédent</i> épouse du comte Antoine Benoit CATTA (Bastia 1840-Nantes 1902)	1876-1897	Jean-Baptiste MORIN, <i>frère de la précédente</i> , (Moncoutant 1842 - ?) et Marie Céline TALBOT (vers 1849 - ?)
XX^e siècle			
Hilaire MORIN (1883-1952) <i>fils du précédent</i> , époux de Rosalie POTRON Gaétan MORIN <i>fils du précédent</i>			
Les MORIN ont toujours été des meuniers. A la fin du XVIII ^e , Mathurin faisait fonctionner le moulin des Vrignais de Chanteloup, appartenant au seigneur d'Étrie. Son fils Jean-Baptiste meurt en 1821 au moulin de la Bleure de Moncoutant puis la famille s'installe définitivement à Boismé vers 1865. Elle est encore aujourd'hui propriétaire du moulin aux grains.			

Un Américain, propriétaire à Boismé ?

A la fin du XVIII^e siècle, la famille GUILLE DESBUTTES (GUILLE DES BUTTES) possède à Boismé le moulin au grain et son moulin à vent ainsi que des terres. Originaire de Thouars, elle fait partie de la grande bourgeoisie provinciale qui a très largement profité de la Révolution.

En 1788, Jacques GUILLE DESBUTTES se marie à Poitiers² avec Geneviève CHABOSSEAU (1767-1839), la fille d'un marchand de draps et de « soye » de la paroisse Saint-Médard de Thouars. Ce jeune homme, né à Saint-Domingue vers 1763, déclare sa résidence chez son oncle et tuteur, Etienne GUILLE DESBUTTES, contrôleur des dépôts de sel de la ville.

De sa jeunesse dans cette île des Antilles, enrichie par le café et le sucre, on ne sait rien. Pourquoi est-il rentré en France ? Seule, sa signature rappelle avec un certain orgueil son origine.

Registre paroissial de Notre-Dame la Petite

Archives numérisées de la Vienne - Collection communale - 1784-1791

Nous le retrouvons dès 1790 comme propriétaire dans la petite commune de Cours près de Champdeniers. Il semble s'y être bien intégré puisqu'il est élu agent municipal, de l'an III jusqu'en l'an V, et y signe les registres d'Etat-civil puis s'installe à Champdeniers où il meurt en 1846.

Comment est-il entré en possession de biens à Boismé ? Les archives n'apportent aucune réponse pour l'instant.

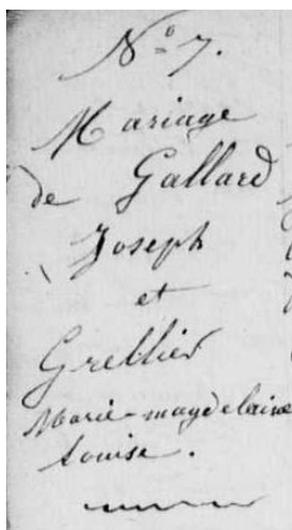
De son mariage naissent deux garçons, Théophile (1790-1831) et Edouard (1797-1880). C'est le cadet, devenu receveur de l'enregistrement et

² Fonds numérisés des registres paroissiaux de Poitiers, paroisse Notre-Dame la Petite, le 13 mai 1788.

des domaines, qui aura à gérer les biens de Boismé. A sa mort, à 83 ans, dans sa propriété de la Brunetière de Vautebis, son fils unique, Alphonse³, recueille l'héritage. Conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, il prend sa retraite à Niort où il décède.

Mariage d'amour ou de raison ?

Le mardi 10 septembre 1844, à 9 heures du matin, le meunier du moulin au grain, Joseph GALLARD se présente à la mairie de Boismé, accompagné de ses parents âgés de près de 70 ans : c'est le jour de ses noces.



Extrait du registre
d'état-civil de Boismé
10 septembre 1844

Extrait : ...étant dans notre maison commune, sont comparus publiquement Joseph Gallard âgé de 32 ans, né en cette commune le vingt-cinq du mois de mars mil huit cent douze suivant son acte de naissance qui est dans cette mairie, signé Chabauty, maire, meunier, demeurant au moulin au grain de cette commune fils majeur et légitime de François Gallard âgé de 69 ans et de Marie-Anne Grellier âgée de 67 ans, propriétaire demeurant au lieu du moulin au grain, les deux ici consentants et Marie Madeleine Louise Grellier, âgée de 16 ans.....

Convoler aussi jeune⁴ est rare et surprenant car on se marie tard au milieu du XIX^e siècle. L'âge au premier mariage est en moyenne de 27 ans pour les hommes et de 25 ans pour les femmes. Notre couple ne correspond donc en rien aux statistiques de l'époque.

Les hommes se marient tardivement car, souvent, ils ont été domestiques et/ou doivent attendre l'héritage de leurs parents pour s'installer. Ils choisissent alors une fille de deux ou trois ans de moins. Joseph n'a pas eu

³ Charles François Alphonse Guille des Buttes est né le 22 juillet 1828 à Luçon où son père était en poste.

⁴ Depuis le Code civil et la loi du 1^{er} germinal an XII, l'âge nubile pour les filles est de 15 ans, la majorité matrimoniale et civile est de 21 ans.

de problème pour s'établir, sa destinée professionnelle était toute tracée. Depuis des générations, les GALLARD sont des meuniers et Joseph travaille au moulin au Grain de ses parents dont ils sont propriétaires. Quant à l'écart d'âge avec sa jeune épouse, il est le double, il a 32 ans et elle n'en a que 16.

Une explication est peut-être à trouver dans la situation familiale de Marie Madeleine Louise GRELLIER. Elle est privée de ses parents l'année suivant sa naissance le 28 mars 1828. Son père, Louis, métayer à Villefranche de Boismé, meurt en mars et sa mère, Marie Madeleine AMELIN en septembre. La voilà orpheline, seule fille au sein d'une fratrie de trois garçons dont l'aîné n'a que 11 ans. Leur famille maternelle est éloignée, originaire de Saint-Porchaire mais du côté paternel, les Grellier sont nombreux.

Cette jeune sœur est devenue vraisemblablement bien embarrassante pour ses frères installés comme métayers. L'aîné, Jean Louis, son curateur, voit sans doute ce mariage avec soulagement, d'autant que les familles Grellier et Gallard sont liées depuis plusieurs générations ; la future belle-mère de Marie Madeleine est aussi une Grellier ainsi que la grand-mère maternelle de son futur époux.

Accompagné de sa jeune femme, Joseph part faire tourner le moulin de la Grellerie dépendant du château de Clisson. Ils y resteront jusqu'à leur décès ; Joseph en 1890 et Marie Madeleine un an et demi plus tard en 1891.

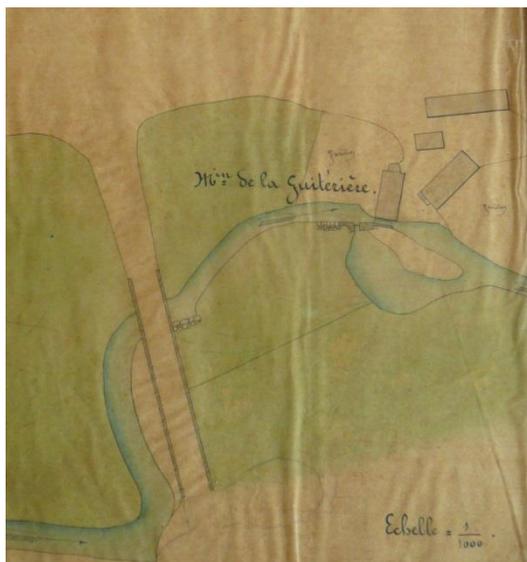
Moulin des Guitterières (Guiterière - Guitarières - Guitairières)

HISTORIQUE

Le Moulin des Guitterières est situé sur le cours principal du Thouaret, entre le moulin au Grain en amont et celui de Breton en aval. Le meunier exploitait également un moulin à vent sur une hauteur, à environ 6 kilomètres, dans le champ de Piot, situé sur la commune de Chiché.

Le toponyme « Guitterières » pourrait être une altération du « gué terrière » comme il apparaît dans un acte notarié de 1779⁵.

Le moulin actuel, acheté en 1878 par la famille MIMAULT est le seul de Boismé encore équipée de sa roue à aubes plusieurs fois rénovée.



*Arch. Dép. Deux-Sèvres – sc 8750 (s 726 bis) Règlement d'eau –
usine de la Guiterière – plan de détail – mars 1862*

⁵ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 3E 7923, Notaire Belliard de la Châtellenie de Saint-Porchaire et de Chiché

Noms des propriétaires et des exploitants du site hydraulique

Indications des dates de leur présence, attestée par des documents
historiques (Registres paroissiaux, état-civil, actes notariés...)

Propriétaires	Exploitants - meuniers	
XVIII^e siècle		
	1758	Jacques RAMBAULT et Perrine OLIVIER (<i>voir moulin de la Grellerie</i>)
	1779	François RAMBAULT et Marie GABILLY
	1789	Louis RAMBAUD et Marie-Jeanne GEAY
XIX^e siècle		
1801 - 1823 Jean RAMBAUD (1767-Boismé1823) et Marianne ROCHARD (1761 – 1841)		
1823 - 1866 François LAHAYE de Clessé (1794-1864) et Marie Madeleine RAMBAUD (1806 – Boismé 1857), <i>fille du précédent</i> . Pierre Anatase RAMBAUD (Boismé1804 – Boismé 1865), <i>frère de Marie-Madeleine et fils de Jean RAMBAUD</i> et époux de Marie Madeleine ROUSSELIERE (Boismé1813 – Boismé 1873)		
1855 - 1864 Henri François LAHAYE, <i>fils de François</i> (1826- ?) et Marie Victoire GINGREAU (1830- ?) Prosper LAHAYE <i>frère du précédent</i> (vers1834- ?) et Rosalie GALLARD (vers 1835- ?)		
Acte de vente le 14 aout 1864		
1864-1867	Jean GRELLIER et Marie TOURAINE Acte de vente 30 juin 1867	1860 -1878 Henri Joseph FOUILLET (1830- ?) et Joséphine LAHAYE (1831- ?) <i>fille de François LAHAYE et Madeleine RAMBAULT</i>
1867-1878	Vénérand DEBOEUF et Agathe RIVERON de Chiché Acte de vente 1878	
1878 Ambroise MIMAULT (né vers 1844 à la Chapelle-Saint-Laurent) et Adèle COIRIER (1856- 1947)		
XX^e siècle		
1921 : MIMAULT Aristide (1882- 1962) <i>fils du précédent</i> 1960 : MIMAULT Lucien <i>fils du précédent</i>		

TRANCHE DE VIE

Des eaux disputées

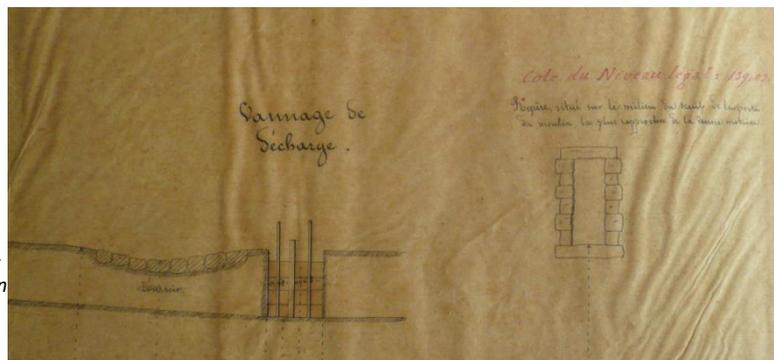
L'eau, bien sûr, est une composante clé pour le meunier très attentif à sa gestion. A la fin du XIX^e siècle, les propriétaires des moulins de Boismé, mais aussi de Faye l'Abbesse et de Chiché, protestent contre plusieurs agriculteurs qui installent des barrages sur le Thouaret pour irriguer leurs champs, causant l'assèchement du lit de la rivière⁶. Mais l'installation de plusieurs moulins sur un même ruisseau représente également une source de conflits d'usage entre meuniers.

Le 7 février 1874, Vénérand DEBOEUF, boulanger à Chiché et propriétaire du moulin des Guitterières, se plaint au service hydraulique des Ponts et Chaussées « de ce que le moulin Breton a été élevé au point d'engorger les roues »⁷ de son moulin qui est situé immédiatement en amont.

Le garde champêtre dépêché sur place constate qu'effectivement les GALLARD du moulin Breton ont élevé leur retenue d'eau au-dessus des limites légales. Considéré comme un délit puni par l'article 457 du Code pénal, ils encourent une amende, des dommages et intérêts à verser, voire même de la prison. L'ingénieur à qui on a confié le dossier, plus conciliant, donne vingt jours au meunier du moulin Berton pour « abaisser la crête de son déversoir et se mettre en conformité avec la loi ».

Plan de détail des vannes du moulin des Guitterières

Arch. Dép. Deux-Sèvres –
– sc 8750 (s 726 bis) – Plan
de détail – mars 1862



⁶ ADDS Sc 8748

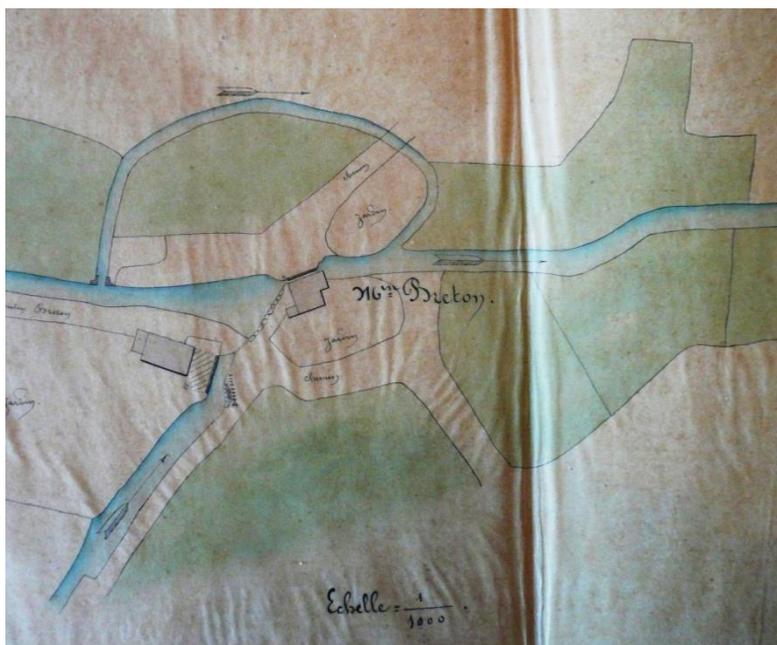
⁷ ADDS S 365 – Boismé 1862-1923

Moulin Breton (Berton - Lebreton)

HISTORIQUE

Le moulin Breton, appelé aussi Berton selon l'expression régionale, est localisé sur le cours principal du Thouaret, à la confluence du bras dit « le Prizard (Prisard) » qui rejoint le bief du moulin en passant sous le chemin qui conduit à Boismé. Il se situe entre celui des Guitterières en amont et celui du Haut-Gourmeau. Il se doublait d'un moulin à vent situé sur la commune de Chiché.

Sous l'Ancien régime, le moulin relevait du prieuré de Saint-Pierre de Boismé.



Arch. Dép. Deux-Sèvres -- sc 8818/13 (s726^{ter}) -- Règlement d'eau Moulin breton-- plan de détails - 1862

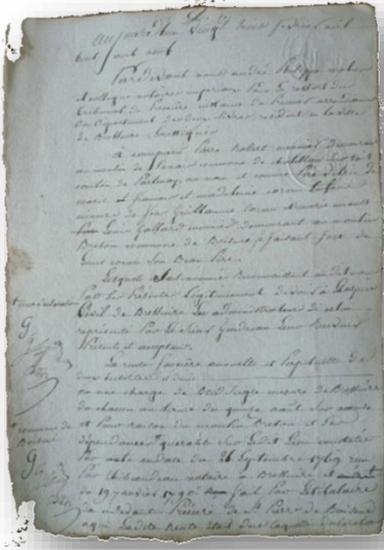
Noms des propriétaires et des exploitants du site hydraulique

Indications des dates de leur présence attestée par des documents
historiques (Registres paroissiaux, état-civil, actes notariés...)

Exploitants - meuniers
XVIII^e siècle
1767 - 1771
Charles ROY avec ses deux gendres : Antoine MIGNAUD époux de Renée Florence ROY et René Louis CORNU époux de Marie Perrine ROY et leurs enfants
XIX^e siècle
1778 - 1822
Louis CORNU (vers 1750-Boismé1820), <i> fils de Louis CORNU et de Marie ROY </i> époux de Jeanne GABARD (mariage à Amailloux en 1778)
1817 - 1831
Louis GALLARD de Chanteloup (1777 – Boussais 1834) et Jeanne CORNU (vers 1784 – Boussais 1850) <i> fille du précédent </i>
1826 - 1852
François GALLARD (1802-1867) <i> fils du précédent </i> et Françoise BARRÉ (1802-Boismé1875)
1852 - 1862
ADDS (3^e 10535) Vente du moulin le 24 4 1852 à
François GALLARD <i> cousin germain du précédent </i> (Boismé 1803 – Chanteloup 1868) et Marie GINGREAU (vers 1798 - ?)
1874 - 1881
Pierre GALLARD (<i> fils du précédent </i>) (Boismé1837- ?) et son beau-frère Henri PAYNOT époux de Marie GALLARD
XX^e siècle
En 1861, François GALLARD et Marie GINGREAU partagent leurs biens entre leurs trois enfants et petits-enfants. Les moulins à eau et à vent ainsi que la borderie attenante échoient à Mélanie et Henri, les enfants de leur fille, Euphrosine GALLARD décédée cette année-là, veuve de Jean Auguste BISLEAU.
En 1919, M. Delphin Joseph RAOUL achète le moulin et les terres à Mélanie BISLEAU veuve de Fridolin DECREON mais déjà à cette époque il n'en reste que des ruines. La propriété passe par la suite aux mains de Jean-Pierre RAMBAULT en 1928.

TRANCHE DE VIE

Des redevances d'un autre âge :



**Première page du titre nouveau
passé chez M^e MELON le 23 février 1809
Arch. Dép. Deux-Sèvres - 3E 7941**

Au début du XIX^e siècle, Louis GALLARD, en héritant du moulin de son beau-père Louis CORNU, dut acquitter une rente foncière annuelle et perpétuelle à l'hospice civil et militaire de Bressuire.

Après la Révolution, en 1790, le dernier religieux bénédictin du prieuré de Boismé avait remis à Jean-Marie BLACTOT, l'un des administrateurs de l'hospice, les possessions et redevances du prieuré, dont une rente liée au moulin Breton⁸.

Il s'agissait d'une redevance en nature correspondant à deux hectolitres et demi de blé-seigle payable chaque année au 15 août, jour de la fête de l'Assomption. A l'origine, sous l'Ancien régime, les meuniers du moulin Breton ne pouvaient donc jouir de leur bien que dans la mesure où ils s'acquittaient chaque année de cette redevance seigneuriale au prieuré Saint-Pierre de Boismé. L'exploitant y trouvait un avantage, il pouvait parvenir à la quasi propriété du bien, le transmettre aussi longtemps que la rente était versée.

Payable à perpétuité, elle courait encore au XIX^e siècle et les CORNU puis les GALLARD reconnaissaient cette obligation par un acte : un titre nouveau, passé chez notaire à chaque succession et partage.

⁸ Histoire et Patrimoine du Bressuirais, carton Boismé – dossier Boismé Bourg, acte notarié, étude de MELON du 12 novembre 1807.

Moulin de la Guirère (Guiraire)

HISTORIQUE

Le Moulin de la Guirère a été installé sur le cours principal du Thouaret en limite de commune. Il était associé à deux moulins à vent dont les vestiges se dressent encore sur le coteau en surplomb de la rivière. Sous l'Ancien régime, il dépendait probablement de la seigneurie de la Guiraire et de son château attesté depuis le XII^e siècle dans le cartulaire de l'Absie.

Pendant les guerres de Vendée, les troupes républicaines du G^l WESTERMAN, arrivant de Parthenay par Amailloux, incendièrent le château de Clisson le 2 juillet 1793, plusieurs métairies et le moulin de la Guiraire⁹ qui sera par la suite reconstruit.

En 1984, l'association régionale des « Amis des moulins du Bocage vendéen et de la Gâtine » tente de sauver les deux moulins à vent¹⁰, exceptionnels de par leur implantation et leur mécanisme. L'un des deux possédait des ailes dites « à voiles », équipées de draps, l'autre était doté du système Berton apparu en 1860 et unique dans l'ouest, le réglage des ailes s'effectuant de l'intérieur du moulin. Mais des difficultés d'ordre local allaient surgir. Le propriétaire de l'époque, comme la mairie, refusant d'investir, les moulins ne seront jamais restaurés¹¹.



Les moulins à vent de la Guirère au début du XX^e siècle

Photographie, Coll. privée

⁹ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 1 M 601.

¹⁰ Le plus petit daterait de 1811, le second de 1858 comme l'indique une date gravée au-dessus de la porte.

¹¹ Articles du Courrier de l'Ouest du 7 novembre 1986.

Noms des propriétaires et des exploitants du site hydraulique

Indications des dates de leur présence attestée par des documents
historiques (Registres paroissiaux, état-civil, actes notariés...)

TRANCHE DE VIE

Propriétaires		Exploitants - meuniers	
XVIII^e siècle			
		1776 (3 ^e 7923)	Pierre GIRET alias RIBOLTEAU
XIX^e siècle			
	Louis RAMBAUD (1772- ?) et ? CHABAUD		
1806	Jacques RAMBAUD (1748-1809) Louis RAMBAUD		
1818 -1862- 1865	Louis PINEAU (1790 - ? et Marguerite GORRY (1787- ?) Louis Marie Nicolas PINEAU, <i>fils du précédent</i> , époux de Marie-Anne GUILLOT (vers 1821- ?) François Mathurin PINEAU <i>frère du précédent</i> (Boismé1818-1899) époux de Marie-Euphrasine MAHIER (Chiché1835 – Boismé 1852) puis Céleste BOISSONNEAU (Chiché1817- ?)		
1865- 1882	François PINEAU		
XX^e siècle			
	Constant PINEAU (vers 1855 - ?) et son épouse Angèle LUCET		
1906	Georges Joseph Mary JOLY (Largeasse 1860 - Bressuire 1925) et Eugénie TATIN (1868 – 1921)	1897 - 1908	Maximin GALLARD et Olympe MOTARD
			François Louis GALLARD (1817-1877) et Marguerite Rosalie PINEAU (1825- ?)
1928-1956	Georges Mary Henry JOLY (1906 – 1945) et Mireille BUFFARD († 1956)	1912 - 1921	Louis Maximin GALLARD (Boussais 1853 – ?) et Olympe MAGUIS (Amailloux 1860 - ?) Jean Armand GALLARD (1884-1918) et Augustine CRON
1957	Guy Maurice Gabriel JOLY		
1957 1959	Adrien FRACHET et Désirée CHEVALIER de Gourgé		
1959 - 1971	Henri MERCERON et Elise BROTTIER Le moulin ne fonctionne plus depuis longtemps, la roue, les meules en mauvais état sont alors démontées		

La mort d'un moulin et de son meunier

Lorsque Jean GALLARD épouse Augustine CRON d'Amailloux en 1913, le jeune couple s'installe à la Guiraire (Guirère). Seul garçon de Louis GALLARD et d'Olympe MAGUIS¹², la charge de faire fonctionner le moulin à eau associé aux deux moulins à vent lui revient naturellement.



Ancien atelier Joly - rue de la cave à Bressuire

Photographie, Coll. privée

Les GALLARD n'étaient que locataires, les moulins à cette époque étaient la propriété de Georges Mary JOLY. Ce fils de meunier de Largeasse possédait un atelier de mécanique, rue de la cave à Bressuire¹³. A la veille de la Première Guerre mondiale, il y

construisait des locomobiles et en assurait l'entretien et les réparations avec une douzaine d'ouvriers.

En ce début de XX^e siècle, la mécanisation pénétrait les campagnes, stimulée par la croissance économique, et JOLY dota son moulin de Boismé d'une machine à vapeur dès 1901. Provenant de son atelier, la machine fut installée dans un petit appentî attenant au moulin. Elle fonctionnait au charbon et servait d'appoint, entraînant la roue lors des périodes d'étiage.

¹² Du mariage d'Auguste Germain Gallard et Olympe Maguis à Chiché en 1879, sont issus quatre enfants, Louise en 1881, Alphonsine en 1883, Elvina en 1884, Jean en 1886 et Berthe en 1887.

¹³ En 1891, Joseph-Mary Joly reprend l'atelier de Pierre Favreau qu'il réorganise et agrandit le long de l'actuel boulevard Colonel-Aubry. Après le décès de Joseph-Mary Joly en 1925, son fils, Georges, lui succède et crée un garage de réparation automobile dans l'un des ateliers. Le site existe toujours et est resté longtemps un garage.

Alors que le couple GALLARD s'apprêtait à profiter de la prospérité du moulin, la Première Guerre mondiale éclata. Jean mobilisé dès août 1914, résigné, pensait comme tous ceux qui partaient, que la guerre serait courte. Pour le remplacer, son père reprit les commandes du moulin, aidé d'un jeune domestique mais Augustine dut alors endosser de nouvelles responsabilités. Si son beau-père assurait l'activité de meunerie, c'est à elle que revenaient les décisions à prendre sans compter le travail de la ferme dépendante du moulin : cultiver quelques hectares, soigner les vaches et les cochons.



Carte postale du moulin de la Guiraire

Coll. privée

Durant le conflit, le monde agricole souffrit d'un manque cruel de bras solides. Les salaires des rares domestiques disponibles atteignaient des niveaux exorbitants empêchant Augustine d'y avoir recours. Les réquisitions de céréales, de foin, de la jument qui permettait de collecter les céréales à moudre et du reste de charbon qui alimentait la machine à vapeur du moulin, rendaient la vie de l'exploitation presque impossible.

Au front, Jean, inquiet et désespéré, se désolait dans ses courriers de ne pouvoir l'aider. Malgré la réprobation de la famille GALLARD, il ne cessait

de l'encourager à fermer le moulin : « *C'est grand temps de tout balancer, vous ferez plus de frais que vous gagneriez* ». ¹⁴

Face à la législation meunière de plus en plus contraignante, sans compter les frais d'entretien de la roue et des meules qu'elle ne peut plus assumer, Augustine décide alors de fermer officiellement le moulin en juillet 1917.

Au printemps 1918, le régiment de Jean part pour la Somme afin de repousser une avancée allemande. Blessé à la cuisse au cours de l'affrontement, il est fait prisonnier et meurt quelques semaines plus tard au camp de Giessen en Allemagne, laissant une femme enceinte et deux petites filles, Rollande et Jeanne qui auront à peine connu leur père, le meunier de la Guiraire ¹⁵.

¹⁴ Lettre de Jean Gallard à Augustine son épouse, du 30 janvier 1916 - Archive privée.

¹⁵ L'histoire de Jean Gallard fera l'objet d'un numéro spécial de la revue « Histoire et Patrimoine du Bressuirais » en 2015, dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale.

LA RITOURNELLE DES MOULINS DU THOUARET
ou

ritournelle des MIMAULT¹⁶

Au moulin aux Grains

Le pissons dans la rivière

(Ils pissent dans la rivière)

Aux Guitterières

I v'lons pas o bouère

(Nous en voulons pas le boire)

Au moulin Breton

L'o trouvons bon

(Ils le trouvent bon)

Au Gournaou

(Au Gourneau)

L'o trouvons chaou

(Ils le trouvent chaud)

A la Guiraire

L'o trouvons quière

(Ils el trouvent clair)

A Fortetus

L'o z-ont tout bu

(Ils l'ont tout bu)

A Chiché

L'o z-ont tout chii

(Ils l'ont tout chié)

¹⁶ Archives HPB : dossier Boismé.